



*

CAHIER DES CHARGES

*

APPEL À EXPERTS

*

OCTOBRE 2021

Atlantic Cities
12 Rue du Nivernais
35000 Rennes (France)
Tél. : +33 (0) 223252089
Email : strategy@atlanticcities.eu
Site web : <https://atlanticcities.eu>



PRÉSENTATION :

Atlantic Cities est une association transnationale représentant les intérêts et les initiatives des collectivités locales de l'espace Atlantique à l'échelle européenne.

Composée pour l'instant de 17 membres qui représentent presque 400 entités locales, soit près de 4 millions d'habitants, l'association souhaite concevoir une coopération renforcée à travers la création de projets entre ses membres et qu'ils soient entendus auprès des institutions communautaires, sans oublier le dialogue citoyen au niveau des territoires.

POSITIONNEMENT ET ACTIONS :

L'association représente ses membres auprès des institutions européennes et des autres parties prenantes, et travaille pour la promotion de la visibilité des bonnes pratiques des villes atlantiques sur plusieurs thématiques prioritaires :

- Le maritime et la croissance bleue,
- L'environnement,
- L'innovation et la recherche,
- La dimension sociale et culturelle.

Elle est aussi partenaire de plusieurs projets de l'UE.

OBJECTIFS :

Réduire la dépendance géographique de la Bretagne à l'égard des sources d'énergies externes et améliorer les performances énergétiques du secteur du logement.

PROJET EURE :

Le projet **EURE** est un projet visant à une meilleure utilisation des fonds européens dans le cadre du développement urbain durable.

Veuillez trouver ci-après le lien du site web du projet : <https://www.interregeurope.eu/eure/>

Par la coopération interrégionale, le projet entend permettre un meilleur partage des idées et solutions, afin que les progrès des uns soient de vrais outils de réussite pour les autres.

L'objectif général du projet est de promouvoir l'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre les autorités de gestion et les autorités locales (y compris ses associations et représentants) sur des méthodes et des actions visant à améliorer la contribution effective des fonds du FEDER (art 7) au Fonds pour le suivi et la gestion de l'environnement urbain. Les résultats attendus sont des plans d'action territoriaux établissant des systèmes visant à améliorer la gouvernance d'activités environnementales urbaines clés telles que, par



exemple, la gestion des déchets, le traitement de l'eau et le recyclage, l'économie circulaire, etc.

Le projet, au titre de l'article 7.4 du règlement du FEDER, souhaite élargir son application à une population peu nombreuse et aux zones urbaines à haute densité.

Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants :

- Promouvoir la prise en compte des zones urbaines à faible densité de population en tant que bénéficiaires de ces instruments politiques ;
- Sensibiliser davantage les responsables de ces instruments politiques aux asymétries régionales (entre les zones urbaines européennes, notamment dans les zones urbaines à faible densité) ;
- Soutenir les autorités locales dans l'amélioration de leur gouvernance en matière d'environnement et d'utilisation rationnelle des ressources ;
- Encourager la coopération interrégionale entre les principaux acteurs des politiques de développement urbain en encourageant la mise en réseau et l'échange d'expériences entre eux ;
- Améliorer l'inclusion des stratégies de gestion environnementale en milieu urbain dans les stratégies intégrées de développement urbain.

ACTIONS MISE EN PLACE :

Dans le cadre du projet Interreg Europe – EURE, Atlantic Cities s'est engagée à mettre en place plusieurs actions :

1. Encourager l'échange du réseau régional de plans climat avec les partenaires EURE et d'autres parties prenantes de l'UE, afin que de nouvelles initiatives puissent voir le jour et que des économies d'échelle soient créées (c'est-à-dire un commandement public commun) ;
2. Conseiller les autorités locales bretonnes afin qu'elles parviennent à une plus grande échelle dans leur Plan Climat et leur permettre d'être plus pertinentes dans leurs éventuelles candidatures aux appels à projets URBACT / LIFE / H2020 et/ou en proposant des Actions innovantes pour les zones urbaines ;
3. Collaborer avec la Région Bretagne et les autorités locales concernées afin d'examiner de nouveaux systèmes d'énergie et de gouvernance climatique, par exemple en renforçant la participation des citoyens par le biais de programmes similaires aux groupes d'action locale d'URBACT.



ACTEURS :

Le chef de file du projet est **Atlantic Axis of Peninsular Northwest – Eixo Atlantico** (Espagne), organisation spécialisée dans le soutien aux municipalités dans l'élaboration de politiques et de stratégies urbaines locales. Elle compte plusieurs publications et études stratégiques sur le thème des politiques de développement urbain, et possède une expérience notable dans la promotion de l'utilisation efficace des ressources et l'amélioration de la gestion de la performance environnementale en milieu urbain.

Les autres partenaires du projet sont :

Agency for the Development of the Empolese Valdelsa (Italie) ; Alba Iulia Municipality (Roumanie) ; Lubelskie Voivodeship (Pologne) ; Department of coordination of European projects of the Pilsen City (République Tchèque) ; NICOSIA DEVELOPMENT AGENCY, ANEL (Chypres) ; ACR+ : Association of Cities and Regions for sustainable Resource management (Belgique) ; Atlantic Cities (France) ; Riga City Council (Lettonie).

PROGRAMME OPÉRATIONNEL :

Concernant le rôle de l'association Atlantic Cities dans ce projet, l'UE souhaite renforcer la dimension urbaine de sa politique de cohésion.

L'article 7 du règlement sur le FEDER exige qu'au moins 5% des ressources du FEDER allouées au niveau national au titre de l'objectif « investissement pour la croissance et l'emploi » soient affectées à des actions en faveur du développement urbain durable.

Atlantic Cities, au sein du Programme Opérationnel Bretagne 2014-2020, se concentrent sur l'Axe 3 « Transition énergétique » et ses 3 objectifs : Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne ; déduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne ; augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transport durables en Bretagne.

La transition climat et énergie est retracée localement dans le cadre des « Plans de transition climat et énergie » (« Plan climat ») que la Bretagne encourage par le biais d'un réseau régional. La priorité d'investissement 3 de l'axe 3 est donc orientée vers le développement urbain durable et donc vers les Plans-Climat. La dimension urbaine est favorisée transversalement par le Programme Opérationnel dans sa section « Une approche intégrée du développement territorial » où l'ITI (Investissement Territorial Intégré) est envisagé. Pour la cohérence de notre analyse, les ITI de Rennes et Brest doivent être inclus.

La Bretagne possède les différents cas de formes urbaines présentes en France. Ainsi, nous effectuerons une analyse sur les villes (agglomérations), les agglomérations (communautés d'agglomération), les métropoles (métropoles, qui sont aussi des ITI), les intercommunalités (communautés de communes) afin d'examiner comment l'axe 3 du PO est mis en œuvre et qui sont les différences en fonction de la forme juridique de l'entité.

RÔLE DES EXPERTS :

Chaque partenaire européen du projet a un ou plusieurs experts qui forment un groupe d'experts (Expert's pool), ayant vocation à jouer un rôle crucial pour la bonne réalisation du projet.

Ce groupe d'experts a pour objectif de soutenir les travaux du projet EURE, de mener une réflexion sur la gestion urbaine des ressources, ainsi qu'apporter son soutien à l'association Atlantic Cities et aux parties prenantes du projet.

Le projet est divisé en 8 semestres, nous entrons maintenant dans le 5^{ème} semestre du projet.

Le déroulement des semestres :

SEMESTRE 1 :

Au cours de ce semestre, ont été organisées 2 visites d'études (France et Italie) et 2 séminaires thématiques, en France sur « Des plans climat aux ITI : travail sur des stratégies urbaines intégrées pour l'énergie et l'environnement » et en Italie sur « Projets intégrés d'innovation urbaine et instrument politique connexe ».

Le groupe d'experts a participé aux visites d'études et a dû définir :

- une structure commune et une méthodologie de travail pour rédiger les rapports sur l'état d'avancement des projets des partenaires (en les aidants dans leur élaboration) ;
- le modèle d'évaluation pour les retours sur les thématiques séminaires et visites d'études.

La deuxième réunion des experts visait à commencer à préparer le rapport conjoint du projet sur la manière dont les fonds alloués au titre de l'article 7 du règlement du FEDER au développement des politiques urbaines sont utilisés pour :

- Améliorer la performance environnementale dans la gestion des espaces urbains de l'UE (et son efficacité) ;
- Soutenir l'inclusion des principes d'économie circulaire dans les politiques urbaines visant à promouvoir des économies locales plus économes en ressources ;
- Soutenir les plans de développement urbain intégré ;
- Capitaliser ses résultats et transférer les bonnes pratiques qui en résultent à d'autres régions de l'UE.

Ce document a été préparé par les partenaires avec l'avis des experts.

Il s'agissait de présenter un catalogue de politiques, d'actions, de bonnes pratiques et de recommandations pour améliorer les politiques urbaines en matière d'utilisation rationnelle des ressources et de gestion environnementale, ainsi que pour améliorer la gestion des plans intégrés liés à l'art 7 ERDF, afin de mieux répondre aux besoins urbains réels dans ce domaine (environnement).

Après la visite d'étude, les partenaires ont préparé un rapport (en utilisant le modèle prédéfini par les experts) et l'ont transmis au partenaire hôte et au responsable de projet. Ils ont présenté les principales conclusions et recommandations qu'ils pouvaient offrir concernant l'amélioration de la politique adressée par le partenaire d'accueil.

SEMESTRES 2, 3 et 4 :

Ces trois semestres ont été perturbés à cause de la crise sanitaire et les visites d'études ont dû avoir lieu en ligne.

Il y eu donc au total 3 visites d'étude et 3 séminaires thématiques, une en République Tchèque sous le thème « Scénarios de mise en œuvre, élaboration et évaluation de documents stratégiques, prise en compte des parties prenantes concernées dans le cadre des investissements territoriaux intégrés », une en Pologne sous le thème « L'avenir de la politique de développement urbain » et une en Roumanie sous le thème « Économie circulaire de la ville intelligente d'Alba Iulia ».

Le groupe d'experts a participé aux visites d'étude et aux séminaires thématiques et a tenu des réunions régulières (une à chaque visite d'étude) pour travailler sur le rapport conjoint. Ils ont alors clôturé le projet de rapport conjoint et ont commencé à travailler le premier jet de structure commune des plans d'action régionaux.

Se basant sur les leçons apprises jusqu'à cette période, tous les partenaires (avec l'aide du partenaire consultatif, du groupe d'experts et de leur groupe de parties prenantes locales) ont commencé à concevoir leurs plans d'action en accordant une attention particulière aux bonnes pratiques identifiées jusqu'à présent.

Pour ce faire de manière coordonnée, le groupe d'experts a présenté lors de la 1ère réunion de ce semestre la version finale d'un partenaire structurel commun lors de la conception de ses propres plans d'action. Dans cette tâche, les partenaires ont également compté sur leurs experts et sur le soutien de conseillers/partenaires.

SEMESTRE 5 :

Au cours de cette période, il y aura 3 visites d'étude en présentiel en Espagne, Chypre et Lettonie ainsi que 3 séminaires thématiques sous le thème « Impact des plans de développement urbain intégré en zones peuplées » en Espagne, sous le thème « Coopération intercommunale en matière de gestion des déchets dans les zones urbaines » à Chypre et sous le thème « Solutions intégrées de gestion et de financement de l'eau en milieu urbain » en Lettonie.

Sur la base de tous les enseignements tirés jusqu'à cette période, tous les partenaires (avec l'aide du partenaire consultatif, du pool d'experts et de leur groupe de partie prenante locale) présenteront au milieu de cette période (une fois toutes les visites d'étude terminées) une première version du leur Plan d'action à partager avec les autres partenaires.

À la fin de la période, un second projet mis à jour sera partagé à nouveau avec les partenaires pour de nouvelles contributions. Le groupe d'experts tiendra sa dernière réunion (ainsi que la seule réunion du Comité de pilotage que le partenariat tiendra dans ce semestre) pour évaluer la première version du plan d'action et préparer les messages clés en vue de l'événement politique de haut niveau qui se tiendra après.

CALENDRIER DES LIVRABLES :

Mi Novembre 2021	Mi Décembre 2021	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022
<i>Signature et début du contrat</i>	Premier brouillon du Plan d'Action	/	/	/	Plan d'Action version finale

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Le candidat devra montrer de l'expérience en **politiques régionales**, partenariats régionaux et avoir une bonne connaissance des acteurs locaux de la Région Bretagne en lien avec les thématiques d'**efficacité énergétique**. Une connaissance des **fonds européens de développement régional** (FEDER) et du programme opérationnel en question sera un plus.

L'enveloppe budgétaire proposée par l'expert représentera également un critère de sélection significatif en cas de départage de candidatures.

BUDGET :

Le budget global est de **maximum** 10 000€ TTC sur une période d'environ **5 mois**, incluant le travail demandé et les déplacements.

Le plan de financement sera divisé de la façon suivante :

- 20% du budget à la signature du contrat prévu pour **novembre 2021** ;
- 30% du budget à la suite du rendu du premier livrable prévu pour **décembre 2021** ;
- 50% du montant sera distribué à la suite du rendu du livrable final et à la fin du contrat prévus en **avril 2021**.

Le candidat établira une **décomposition du prix global forfaitaire** qui décrira les montants alloués aux différents postes de la mission, qui pourront par ex. être définis comme suit :

BUDGET	
1. EXPERTISE	
Analyse visites/séminaires (70%)	5 600
Contribution au Plan d'Action (30%)	2 400
Total HT 1	8 000

2. DÉPLACEMENTS

Frais de transport	1 200
Frais d'hébergement	800
Total HT 2	2 000
Total HT 1+2	10 000

TVA non applicable - article 293 B du CGI

CONTRAINTES

Le plan d'action à rédiger (livrable principal) sera à mettre en forme en fonction de la mise en forme des documents internes de la Région Bretagne, et ce bien évidemment, en accord avec la Région Bretagne elle-même.

Des déplacements seront peut-être à prévoir pour les visites d'études prévues ce semestre.

REMISE DES CANDIDATURES :

Les candidatures doivent être adressées avant le **12 novembre 2021** à :

Atlantic Cities,

12 Rue du Nivernais,

35000 Rennes (France)

Email : strategy@atlanticcities.eu.